

COMMUNE DE VIVARIO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1^{er}
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 15 mars 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Antoine Marie Toussaint NASICA, demeurant à MARSEILLE.
Né à SOUK AHRAS le 18 juin 1945 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de son auteur, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A VIVARIO (HAUTE-CORSE),

Une maison d'habitation cadastrée section B lieudit **LE VILLAGE** N°748 pour 01 a 75 ca.
La moitié indivise des lots 6, soit une cave au rez-de-chaussée ;
7, soit 2 pièces à droite au premier étage ;
8, soit 2 pièces au fond du couloir au premier étage ;
9, soit 2 pièces au deuxième étage, l'une en face en montant, l'autre à gauche à usage de séchoir, en ruine ;
Et la totalité du lot 11, soit une cave au rez-de-chaussée à droite ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI